**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1966)
**Heft:** 63

**Artikel:** La page économique de "Coopération"
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1029421

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

J.A. Lausanne

Domaine public 63

# Une expulsion qui ne s'imposait pas, ou les fausses peurs

Le Conseil fédéral a décidé d'expulser l'éditeur Anderson; le délai expire le 10 janvier. L'autorité a pour elle la lettre de la loi. Avant de l'appliquer, des avertissements avaient été donnés, répétés; depuis longtemps, il avait été dit: c'est le dernier. Des provocateurs s'étonnaient même de la prétendue mansuétude du Conseil fédéral.
Et pourtant la lettre de la loi est en défaut.
On dira que si l'on expulse des Italiens, installés depuis longtemps chez nous et coupables, simplement, d'avoir franchi la frontière avec des brochures politiques dans leur valise, on ne voit pas pourquoi on ferait une différence pour un Suédois, attaquant dans son journal violemment le Conseil fédéral. Mais précisément, c'est cette lourdeur de la surveillance policière qui choque; elle apparaît curieusement unilatérale; on n'a pas le sentiment que les « bonnes âmes franquistes » qui se livrent à un discret travail de contrôle des émigrés espagnols en Suisse soient soumis à la même surveillance. Et surtout on est frappé de l'extrême sensibilité du Conseil fédéral chaque fois que l'activité ou les prises de position touchent à la guerre au Viet-Nam.
L'action du petit groupe marxiste-léniniste que dirigeait Anderson était de l'ordre du micro-cellulaire, sans incidence sur la vie suisse. En revanche, son activité d'éditeur était d'importance. La presse l'a relevé. Il n'est pas négligeable qu'il eût été l'éditeur de la « Question » d'Alleg quand ce livre était interdit en France. Les revues « Partisan » et « Révolution » faisaient partie de la littérature politique contemporaine. Enfin les rapports d'Anderson avec la littérature et les auteurs romands étaient étroits.
Né en Suisse, marié à une Suissesse, il joue dans la vie locale et nationale son rôle, connu d'une minorité et de cercles restreints, rôle qui contribue à notre diversité.

Un pays instinctivement sait ce qu'il peut supporter et assimiler d'activité étrangère ou non-conformiste. En Suisse romande, Anderson a sa place. Il n'aurait pas été expulsé par le gouvernement du Canton. La police fédérale part en guerre, schématiquement, avec lourdeur, pour de Berne prétendument rétablir l'ordre là où la vie quotidienne a mis naturellement les choses à leur place.

# La page économique de " Coopération "

« Coopération » vient de créer une page économique. M. Tille, rédacteur du « Coopérateur suisse », en prendra la responsabilité. On dira que l'événement est mineur. Peut-être, mais il est significatif d'une évolution. M. Tille, ancien élève du professeur Meynand, appartient à la nouvelle génération de la gauche. La mise en place d'une page économique révèle un goût nouveau pour la discussion sérieuse et technique dans les milieux de gauche et leur désir de n'être pas dépassés par les technocrates au service du monde des affaires. Dans un excellent article du dernier numéro du même journal Mme Ariane Schmitt démontre l'insuffisance de nos statistiques économiques. Nous ajouterons à son argumentation cet exemple. Personne ne comprend comment les calculs de l'indice du coût de la vie ont pu être basés sur des revenus ouvriers et employés moyens de 17 000 francs en 1963. Or, dans un débat contradictoire, M. Steiner, statisticien, a révélé qu'il est difficile de trouver des ménages qui tiennent exactement leurs comptes. Aussi est-il naturel que ceux qui se prêtent à cet exercice représentent un échantillonnage supérieur à la moyenne. Et pourtant les calculs sont basés sur ces comptes-là non entièrement représentatifs. Les petits salariés par conséquence y perdent. Regrettable lacune de notre statistique.

# L'accutron

Dans l'article intitulé « Prospective horlogère » (D.P. 58) nous faisions des distinctions sur les sens multiples du mot électronique. Il faut préciser encore, surtout quand sous les définitions se cachent des noms de marques.
Il faudrait, semble-t-il, retenir trois degrés.
La montre à pile (de type Lip) à pile interchangeable. La pile remplace le ressort.
La montre à diapason. Bulova Watch Co. Inc., New York, succursale de Bienne nous écrit, avec luxueuse plaquette de documentation à l'appui, style bienfacture horlogère, pour revendiquer pour la montre Bulova Accutron le titre suivant: « à ce jour, l'unique montre-bracelet au monde basée sur un oscillateur-diapason vibrant à une fréquence de 360 cycles/seconde et alimenté par une pile », avec garantie écrite d'une précision moyenne de deux secondes par jour. Mais Bulova ne prétend pas avoir créé « la » montre électronique, mais une montre de « conception électronique ». C'est pourquoi le rapport de prospective de la Fédération horlogère pouvait déclarer que la montre électronique était encore à inventer.
Tout cela est fort technique, mais une chose frappe le profane: les techniciens du laboratoire de la Bulova ont rendu commercialisable en 1960 le prototype créé six ans auparavant par M. Hetzel, ingénieur physicien suisse [1].
Sans donner dans le chauvinisme économique, on ne manquera pas de constater qu'une invention suisse, dans un domaine qui a de bonnes raisons de nous tenir à cœur, est exploitée par une maison américaine, implantée chez nous depuis 1921.
A titre de consolation: Bulova fournit la NASA, et l'Accutron a fait ses preuves à bord des satellites Explorer, Telstar, Tiros et Syncom, ainsi que des capsules Mercury et Gemini; avec d'ores et déjà l'assurance pour Bulova de voir un de ses garde-temps (au cadran de 60 heures) incorporé au tableau de contrôle du véhicule d'exploration lunaire dont le projet Apollo envisage l'alunissage pour 1970.

[1] Ces six ans de développement ont permis de résoudre de graves difficultés techniques: ainsi, pour chacune des deux bobines de l'Accutron, il fallait 180 mètres d'un fil de cuivre isolé cinq fois plus mince qu'un cheveu (soit du très facilement imaginable diamètre de 1,5/100 mm); ne le trouvant pas sur le marché, Bulova a dû entreprendre elle-même la fabrication de ce fil — comme d'ailleurs de la machine capable de tailler les 300 dents de 2,5 x 1 centième de millimètre composant la roue de clique de l'Accutron.

Bi-mensuel romand
No 63 1er décembre 1966 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

André Gavillet
Henri Galland
Jacques Morier-Genoud
Marx Lévy
Christian Ogay

**Le No 64 sortira de presse le jeudi 15 décembre 1966**